

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Administration / gestion

Autres appellations courantes : Chargé de comptabilité, secrétaire comptable, comptable unique

ROME : M1204 - Comptable

Fiches de la cohésion sociale : Aide comptable

Points de repère : classification et critères classants : [D - E]

- autonomie

Les finalités du métier

Le comptable / gestionnaire financier assure la bonne tenue des comptes en rassemblant, coordonnant et vérifiant les données comptables et en assurant le traitement des opérations comptables (facturation, tenue des comptes, paie, etc.). Il réalise les opérations de clôture et établit la liasse fiscale. Il est aussi à même d'intervenir sur la comptabilité analytique pour laquelle il effectue un suivi, une analyse comptable dans le cadre de contrôles intermédiaires dans l'année d'exécution

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La gestion comptable : enregistrement des opérations financières, suivi des factures et règlements, tenue des livres comptables
- La gestion sociale : gestion des ressources humaines, établissement des contrats de travail et des fiches de paie, déclaration des charges sociales
- La gestion financière : élaboration et suivi des budgets, analyse des comptes, production des états financiers
- Le contrôle de gestion : mise en place d'outils de pilotage, suivi des indicateurs de performance, analyse des écarts, l'analyse financière
- La veille réglementaire sociale et comptable : suivi des évolutions juridiques, fiscales et sociales applicables à l'organisation
- Le respect des normes : application des règles comptables, fiscales et financières en vigueur
- Le suivi et la gestion de trésorerie : production de tableaux de bord, optimisation des flux financiers, suivi des placements et des emprunts
- La relation avec les partenaires : échanges avec les banques, experts-comptables, commissaires aux comptes

Il exerce ses fonctions en veillant à la fiabilité et à la transparence des informations financières, tout en optimisant la gestion des ressources de l'organisation dans le respect du cadre légal et réglementaire.

Variabilité

Dans des structures associatives, ils peuvent être amenés à présenter le bilan et leurs analyses aux membres du CA / bureau et conseiller ces dernières en matière d'orientations stratégiques ou d'investissements futurs. Dans les structures destinataires de subventions, il est l'interlocuteur du Commissaire aux comptes, à qui il rend compte de l'exécution de la comptabilité et des procédures mises en place. L'inclusion de la gestion financière dans les tâches du comptable dépend de la structure et peut impliquer un suivi des finances auprès de la direction, basé sur la confiance et les compétences.

Comptable, gestionnaire financière

Comptable, gestionnaire financier



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Tenir des comptes et produire des états financiers (bilans, comptes de résultat, annexes, rapports de gestion...)
- Définir et mettre en place des procédures comptables adaptées avec des outils spécifiques, encadrer leur mise en œuvre par les comptables et superviser les transferts comptables ainsi que le suivi des comptes clients
- Gérer la trésorerie et les flux financiers (paiements, encaissements) et assurer le suivi comptable
- Analyser les données financières et comptables
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Savoir expliquer clairement les informations financières aux autres membres de l'équipe et à la direction
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Assurer une veille juridique, comptable et sociale

Connaissances

- Logiciels (comptabilité et/ou de facturation, paye, métier)
- Normes et plan comptables
- Réglementations fiscales et comptables
- Comptabilité analytique
- Cadre législatif et réglementaire relatif aux structures associatives

Savoir-être

- Autonome
- Méthodique
- Discret
- Organisé
- Rigoureux
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : BUT Comptabilité et Gestion, DUT GEA, Titre professionnel de comptable gestionnaire ou

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Conseil et appui au montage financier d'opérations (investissements, optimisation gestion budgétaire et fiscale des structures associatives, etc.), Intelligence Artificielle et modules dans les logiciels comptables qui s'automatisent

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Analyse financière, connaissances informatiques, utilisation de l'IA, contrôle ex-post des factures automatisées

Comptable, gestionnaire financière Comptable, gestionnaire financier

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Responsable administratif et financier - Chargé administratif et financier	- Responsable ou directeur des ressources humaines - Directeur administratif et financier	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Responsable / chargé administratif et financier (Sport, Alisfa, BASS, BAD, etc.)	Responsable ou directeur des ressources humaines (Sport, Alisfa, BASS, BAD, etc.)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.